



GTCNL

## Programme de travail pluriannuel (PTPA-MYPoW)

Document No: CFS OEWG- MYPoW/2017/02/06/02

GTCNL du CSA sur le PTPA - Réunion # 1

Date: 6 février 2017

Horaire: 14:00-17:00

Lieu: Salle Allemagne, FAO

## Implications d'un PTPA à plus long-terme

### INTRODUCTION

Dans sa 43<sup>e</sup> Session, en octobre 2016, le Comité a approuvé le document CFS 2016/43/6 "*Mobilisation du CSA au service du programme de développement durable à l'horizon 2030*" qui traite de la manière dont le CSA appuiera la mise en oeuvre au niveau national du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ainsi que la réalisation, par les pays, des Objectifs de développement durables (ODD).

Le paragraphe 11 précise que: "*Le CSA pourrait aussi se pencher sur les futurs thèmes proposés à l'examen du HLPE à un horizon de plus de deux ans et programmer ses travaux sur les politiques en conséquence, à partir de 2019, pour faire en sorte que le HLPE ait le temps de mettre au point ses rapports (au minimum 18 mois). Le Groupe de travail à composition non limitée sur le Programme de travail est invité à réfléchir à une planification à plus long terme (quadriennale, par exemple). La programmation future du CSA s'en trouverait facilitée car la mise au point finale et la publication des travaux sur les politiques seraient ainsi menées en synergie avec des processus pertinents extérieurs au Comité, comme les examens thématiques du HLPE, ou les principales conférences et les principaux processus internationaux.*"

Le GTCNL-PTPA devra examiner cette proposition et soumettre une réponse lors de la CSA 44 en octobre 2017.

### REFLEXIONS

L'option d'avoir un programme de travail pluriannuel à plus long-terme requiert une discussion approfondie afin d'en examiner les implications. Afin d'informer la discussion du GTCNL sur cette question, un certain nombre de considérations initiales sont présentées ci-dessous:

- a) Financement - Le fait de disposer d'un PTPA à plus long-terme dans lequel les objectifs principaux, les activités et les estimations de coûts seraient définis dès le départ pourrait être utile aux donateurs potentiels en leur offrant un horizon à plus long terme pour la planification de leur contributions;
- b) Mise en œuvre - Un PTPA à plus long-terme permettrait une planification plus réaliste des activités et des délais pour leur mise-en-œuvre. Cela éviterait également d'avoir à intégrer un certain nombre d'activités existantes mais encore incomplètes lors de l'élaboration d'un nouveau programme de travail pluriannuel. Cela pourrait aider à mieux équilibrer la charge de travail;
- c) Processus de préparation - Il serait important d'établir un processus de préparation qui conserverait suffisamment de souplesse pour tenir compte des nouveaux enjeux, et qui ne serait pas un processus requérant plus de ressources que l'actuel (dans lequel il faut compter 2 ans de préparation pour le développement d'un PTPA bisannuel).
- d) Le mandat de la Présidence - Un PTPA à plus long-terme dépasserait le mandat de deux ans de la Présidence du CSA et du Bureau, mais cela ne présente pas de contraintes en termes de procédure;
- e) Liens avec le Forum politique de haut niveau sur les ODD - Un PTPA à plus long-terme faciliterait la planification des travaux du CSA sur les politiques, prenant en considération les thématiques analysées par le Forum politique de haut niveau (HLPF). Les thématiques des prochaines analyses du HLPF sont connues à l'avance et ont été définies jusqu'en 2019 (2017: *Éliminer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde en évolution* ; 2018: *Transformation vers des sociétés durables et résilientes*; 2019: *Autonomiser les populations et assurer l'inclusion et l'égalité*) ce qui signifie qu'ils peuvent influencer sur la définition des priorités du CSA au-delà d'un horizon biennal. La structure des analyses du HLPF au-delà de 2019 sera discutée à la fin du premier cycle d'analyse et pourrait être pris en compte dans un futur PTPA à plus long-terme (par exemple pour la période de 2020 à 2023);
- f) Définition des priorités - Les analyses du HLPF et la Note du HLPE sur les questions critiques et émergentes pourraient servir de point de départ pour l'identification des priorités et des objectifs autour desquels le PTPA à plus long terme serait développé afin de définir dès le départ l'orientation du PTPA pour la période de référence.

## PROCHAINES ÉTAPES

Lors de la réunion du 6 février, les membres du GTCNL sont invités à examiner les éléments décrits dans le présent document et de proposer d'autres considérations qui méritent d'être examinées dans le cadre de la planification du PTPA. Ceci serait la première étape d'une discussion ouverte qui devrait aboutir à un rapport présenté devant la CSA 44 en octobre 2017.